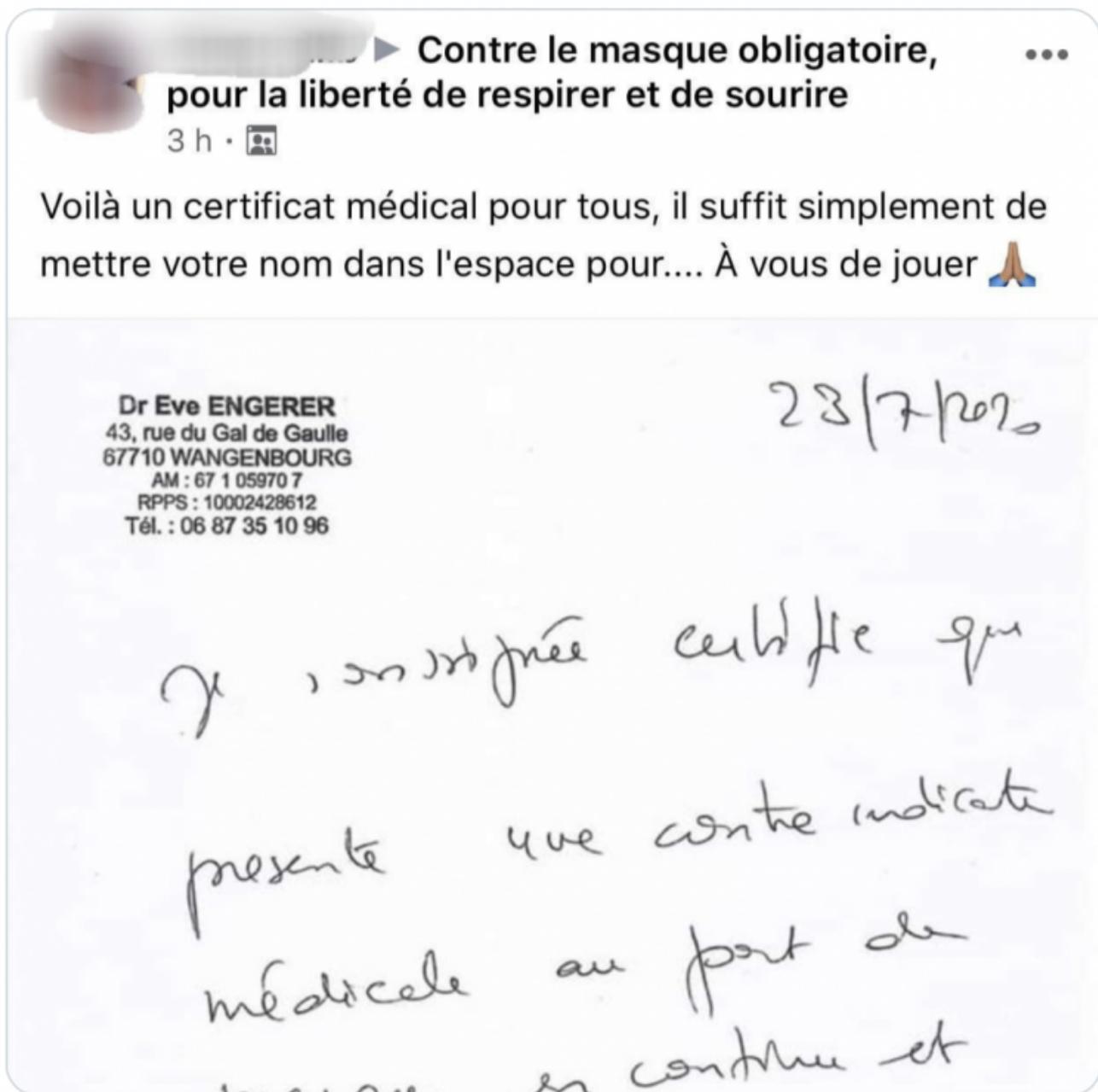


Coup de chapeau au docteur Eve Engerer qui distribue des certificats de contre-indication au port du masque

écrit par Christine Tasin | 14 août 2020



Certes, on me dira que ce n'est pas très malin d'avoir mis

sur la place publique ses certificats au lieu de les distribuer à ses patients, mais on peut imaginer que la dame a voulu ouvertement montrer son refus de participer à ce qu'elle considère comme un problème de santé publique.



On peut comprendre que cette femme qui a compris, comme Kousmine, Joyeux, Seignalier et tant d'autres l'importance de l'alimentation et du moral dans la santé se soit engagée ouvertement dans la lutte contre le masque, par éthique et donc par respect du serment d'Hippocrate.

Naturellement toute la clique pro-masque, pro-vaccin, [pro chimio-thérapie](#) à tout va de hurler et de demander aux politiques l'interdiction politique de l'héroïne alsacienne, en attendant qu'elle soit interdite d'exercer par le Conseil de l'Ordre et qu'elle soit jugée pour avoir osé affronter Big Pharma et Macron-Véran, pour avoir osé appliquer la maxime de Montaigne : penser par soi-même.

Certes, cette femme peut avoir l'air allumée, quand elle préconiserait de répéter des séries de chiffres contre le Covid 19... Mais il faudra le prouver. On sait que lorsque l'on veut se débarrasser de son chien on l'accuse de la rage...

Mais revenons à nos moutons.

Faire un faux, ce n'est pas bien, effectivement. C'est illégal, c'est répréhensible... Certes.

Mais le coup d'Etat que vient de faire Macron, instrumentalisant le dit covid, il est illégal aussi, non ?

<https://resistancerepublicaine.com/2020/08/14/charles-gave-le-plan-de-relance-europeen-post-covid-signé-par-macron-est-un-coup-detat/>

Pas de poursuite, personne n'en parle dans la presse, personne ne parle d'entamer une procédure contre lui...

Et entre un faux certificat médical pour limiter les dégâts énormes du port du masque et une trahison majeure qui supprime, malgré les traités, la souveraineté fiscale et politique des Français... je pardonne à Eve !

Mieux encore, je lui donnerais bien la légion d'honneur ! Comme Raoult, Peronne, Toussaint et tous les autres elle fait partie des Résistants aux manipulations mondiales destinées à cacher la crise économique, à empêcher la ré-élection de Trump, à imposer et un vaccin pour les beaux yeux de Big Pharma et à mettre en place une dictature qui ne dit pas son nom.

.

Alors bienvenue, Eve, dans le camp de la Résistance, toi qui as donné aux Français la pomme de la liberté. Tu vas te retrouver sans boulot, traînée au tribunal, mais avec ta conscience pour toi. Et si ton exemple pouvait secouer juste un petit peu la profession et amener d'autres médecins à se révolter... ce serait magnifique.

Par ailleurs il semble que tout médecin soit habilité à prescrire une contre-indication au port du masque, notamment aux asthmatiques et autres insuffisants respiratoires, insuffisants cardiaques qui ont vraiment besoin d'oxygène...

non ? Alors, les toubibs, au boulot, prescrivez à tour de bras à vos patients qui le demandent ! La Résistance c'est maintenant ! Même si les "spécialistes" prétendent que, malgré ses effets indésirables, le masque devrait être porté...

Le masque est obligatoire dans les transports en commun en France et vivement recommandé quand la distanciation physique n'est pas possible. Mais le port de ce bout de tissu peut se révéler malaisé pour certains malades chroniques et peut provoquer des effets indésirables. Tour d'horizon des moyens de l'adopter malgré tout.

Je suis dispensé de masque pour raisons médicales." C'est ce que réclament certaines personnes souffrant de pathologies chroniques et qui voudraient que cette revendication soit prise en compte comme motif dérogatoire. Ce phénomène – pour l'heure essentiellement américain – a été révélé sur Twitter et immédiatement dénoncé sur ce même réseau par le Dr Alan Hawxby, un chirurgien américain de l'université d'Oklahoma, qui en conteste le fondement. Aucune pathologie ne constitue en effet officiellement une contre-indication au port du masque, pas plus aux États-Unis, qu'en France ou ailleurs dans le monde. Si, dans certains cas, le respect de cette mesure barrière peut effectivement se révéler très inconfortable, voire déclencher des effets indésirables, aucune contre-indication grave n'a pour l'heure été relevée. Reste qu'il existe un bon usage à adapter en fonction de son état de santé.

"Pour nous, les insuffisants respiratoires qui avons déjà une vraie difficulté à respirer, le port du masque nous complique la vie. Surtout si on est appareillés avec des bouteilles d'oxygène et un tuyau qui passe sur l'oreille", explique Jean-Paul Vasseur, président de l'association Calais Respire, qui ajoute immédiatement : *"Mais nous n'avons pas le choix. Sans*

*masque, nous sommes obligés de rester confinés.” D’autant que ces malades chroniques, et notamment ceux souffrant de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) – soit environ 1,7 million de malades en France – ont un risque accru d’être atteint d’une forme sévère du [Covid-19](#), comme vient encore de le montrer une étude parue le 11 mai dans la revue *Plos One*. En tant que malade chronique à hauts risques, chacun a droit à 10 masques chirurgicaux par semaine délivrés en pharmacie sur présentation d’une prescription médicale. “**Pour certains de nos patients, porter un masque peut se révéler vraiment gênant, reconnaît le Pr Bruno Housset, pneumologue au CHI de Créteil, mais c’est une gêne surmontable. Les personnes souffrant d’un syndrome d’hyperventilation [augmentation de la fréquence respiratoire et hausse du volume d’air expiré et inspiré, NDLR] peuvent aussi être gênées.**” En l’absence de dérogation, le pneumologue conseille donc de s’habituer à respirer avec un masque en commençant par le porter pendant des périodes courtes.*

2. En cas de problèmes dermatologiques et allergiques

Les photos de visages de soignants marqués par le port du masque témoignent **des effets secondaires dermatologiques** que ces derniers peuvent causer. “*Ces effets sont surtout dus à la durée du port du masque*”, prévient le Dr Brigitte Milpied, dermatologue au CHU de Bordeaux. *C’est surtout au-delà de six heures que la peau souffre.*” **Néanmoins, la spécialiste s’attend à voir arriver en consultation des patients souffrant de dermites d’irritation au niveau du nez,** là où la baguette du masque chirurgical doit être pincée. De tels effets secondaires ayant été observés en Chine. Pour la spécialiste, l’épaisseur de certains masques peut aussi poser problème. “*Sous le masque, la peau est confinée,* résume Brigitte Milpied. *Surtout si le masque contient une couche de laine polaire comme les premiers tutos le préconisaient sur Internet.*” Autant de risques “*d’exacerber l’acné ou de déclencher des rosacées*”.

Suite réservée aux abonnés

https://www.sciencesetavenir.fr/sante/port-du-masque-comment-generer-les-effets-indesirables_144282